[Français]

LES POSTES

ON DEMANDE QUAND LA CLASSIFICATION DES TÂCHES SERA TERMINÉE ET SI LES EMPLOYÉS BILINGUES TOUCHERONT LA PRIME

M. Serge Joyal (Maisonneuve-Rosemont): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Postes.

Compte tenu de la situation qui prévaut actuellement dans les succursales du ministère des Postes, au centreville à Montréal, où des employés des Postes refusent systématiquement de servir le public dans l'une ou l'autre des langues officielles, le ministre des Postes peut-il dire aux députés de la Chambre si la classification des postes où l'utilisation des deux langues est nécessaire, est complétée, quand il procédera à l'identification des postes bilingues, et si les fonctionnaires occupant ces postes seront rémunérés conformément à leur compétence linguistique additionnelle?

[Traduction]

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, pour répondre à la dernière partie de la question, il incombe au Conseil du Trésor de décider si les travailleurs des Postes ou des autres ministères de l'État qui travaillent dans les deux langues ont droit à une indemnité financière. La langue de travail au bureau de poste de Montréal est en principe le français à la satisfaction générale. Un peu plus de 300 emplois ou postes dans la région de Québec sont classés bilingues, et la plupart ont été désignés lors de la mise en application de la loi sur les langues officielles. Je suis heureux de dire que les étrangers, les touristes, les minorités anglophones au Québec et francophones dans des endroits comme Saint-Boniface et Vancouver ont droit d'être servi dans leur langue officielle à leur bureau de poste. J'ai l'intention de veiller à ce que la politique appliquée au bureau de poste de Montréal le soit aux bureaux de Saint-Boniface et de Vancouver, et, de fait, dans tous les bureaux de poste du Canada.

LES TRAVAUX PUBLICS

L'OPPORTUNITÉ DE DIRECTIVES MINISTÉRIELLES SUR LES APPELS D'OFFRES—LES VÉRIFICATIONS RELATIVES AU VERSEMENT DU SALAIRE MINIMUM

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Le ministre a reconnu que son ministère a accordé deux contrats à une société appartenant à un fonctionnaire et à un membre de sa famille, contrairement à ce qu'il a dit lundi à la Chambre. Comme le gouvernement a l'habitude d'accorder des contrats à des sociétés dont les principaux actionnaires lui sont inconnus, le ministre établira-t-il dans son ministère des directives sur les appels d'offres, exigeant que les sociétés fassent connaître leurs principaux actionnaires, si elles veulent que leurs soumissions soient prises en considération?

L'hon. C. M. Drury (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, le député pose une question complexe. Un groupe d'administrateurs étudie actuellement ce problème.

M. Paproski: Combien d'amis figurent sur la liste?

Questions orales

M. Nystrom: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme le ministère des Travaux publics n'exige aucun renseignement sur les salaires des travailleurs employés par les sociétés qui obtiennent des contrats du gouvernement, le ministre inclura-t-il dans les directives des dispositions exigeant que les sociétés qui obtiennent des contrats versent au moins le salaire minimum fédéral à leurs employés?

• (1440)

M. Drury: Monsieur l'Orateur, tous les contrats de nettoyage stipulent que l'échelle des salaires sera établie en fonction des recommandations que nous fera le ministère du Travail.

LES POSTES

LES VOLS DANS UN BUREAU DE MONTRÉAL—LES MESURES PRISES PAR LE MINISTRE

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. On peut dire qu'elle découle de la question précédente. Les rumeurs veulent que le bureau de poste de Montréal connaisse d'autres ennuis, y compris le vol de courrier par le personnel de surveillance. Le ministre des Postes peut-il confirmer ou nier ces rumeurs et dire quelles mesures il compte prendre pour résoudre le problème?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, j'ai toujours dit qu'il n'y aurait pas deux poids deux mesures au ministère des Postes. Cinq surveillants ont été suspendus. Je pensais qu'il y avait suffisamment de preuves contre au moins deux d'entre eux pour intenter des poursuites au criminel, et c'est maintenant chose faite.

OUESTIONS OUVRIÈRES

LE RAPPORT DE L'HONORABLE EMMETT HALL CONCERNANT LES PENSIONS DES CHEMINOTS

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Travail. L'honorable Emmett Hall est maintenant en train d'établir un rapport de conciliation pour régler le conflit entre les cheminots et la direction. L'une ou l'autre des parties a-t-elle indiqué au ministre combien de temps il faudra pour déterminer si les conclusions de l'honorable Emmett Hall sont acceptables?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le député de m'avoir donné préavis de cette question. On ne nous a rien communiqué à ce sujet pour l'instant. Je m'attends à ce que les parties en cause indiquent ce qu'elles pensent de la situation un peu plus tard cet après-midi. Je pourrai donc fournir des renseignements plus exacts au député et à la Chambre demain.

M. Fraser: Étant donné l'importance du conflit pour l'économie du Canada, le ministre peut-il dire si on lui a indiqué que dans le cas où les deux parties refuseraient d'accepter les conclusions du rapport, elles seraient prêtes à poursuivre des négociations en fonction des conclusions tirées par l'honorable Emmett Hall? Le ministre a-t-il des nouvelles à ce sujet?